



LE PARTI CITOYEN
POUR LES ANIMAUX

CHARTRE DES MAIRES POUR LES ANIMAUX

Je, soussigné(e), candidat(e) tête de liste à l'élection municipale pour la mairie de
m'engage, en cas de victoire, à appliquer les préconisations suivantes :

- La nomination d'**un(e) élu(e) en charge de la condition animale** avec, si possible, une coopération officielle **avec un(e) fonctionnaire** de la commune ou de l'agglomération (vote en Conseil municipal) ;
- la **sensibilisation des citoyens** aux **bonnes pratiques** à l'égard des animaux ;
- **l'application de la réglementation** qui protège les animaux ;
- **l'intégration harmonieuse des animaux dans la « cité »**, avec la **régulation des populations de chats à l'état libre**, et **des pigeons** s'il y a lieu, par le biais de campagnes de stérilisation, menées avec les associations et les fondations de protection animale spécialisées dans ce domaine ; la mise en place d'**équipements suffisants** pour permettre aux propriétaires de chiens de laisser les **trottoirs propres** ; **un local et un lecteur de puce électronique pour identifier les chiens en divagation** si la fourrière est fermée ; une **coopération étroite avec la fourrière** pour sauver un maximum d'animaux ;
- la **collaboration** la plus large possible (signatures de conventions) **avec les associations de protection animale locales** ;
- **L'éducation des enfants au respect des animaux sur le temps périscolaire** à partir d'initiatives existantes ;
- la **gestion intelligente et « humaine » de la faune sauvage et de la biodiversité** (ruches, hôtels à insectes, absence de pesticides ...)
- le **développement d'une alimentation végétal(r)ienne équilibrée** dans les **cantines** et structures d'accueil pour **personnes âgées** ;
- le **respect de l'éthique dans les spectacles à l'égard des animaux** (autorisation d'implantation refusée aux cirques avec animaux...)
- un **budget** pour les opérations de protection animale sur la commune ou l'agglomération.

Fait à

le

(signature)

D'UNE FACON GÉNÉRALE, LE MAIRE, L'ÉLU(E) ET LE FONCTIONNAIRE EN CHARGE DE LA CONDITION ANIMALE METTENT EN OEUVRE TOUT CE QUI EST POSSIBLE POUR LE RESPECT DES ANIMAUX DANS LE CADRE DES COMPÉTENCES DU MAIRE.